

LE METIER D'ORTHOPTISTE

« *L'orthoptiste prend une place importante dans la coordination des soins de la filière visuelle, pour une meilleure prise en charge des patients* », Philippe Joos, e-ophtalmo

C'est quoi, un orthoptiste ?

L'orthoptiste est un professionnel paramédical en ophtalmologie, dont le champ de compétences évolue constamment depuis l'apparition récente de la profession, à partir des années 50. Sur prescriptions médicales essentiellement, les orthoptistes reçoivent des patients de tout âge, pour des missions très variées, allant du dépistage à la rééducation, la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle. Ils exercent majoritairement en libéral, et de plus en plus en salariat dans les hôpitaux ou cabinets d'ophtalmologistes.

Comment travaille-t-il avec les ophtalmologistes ?

Historiquement, les vocations premières des orthoptistes sont le dépistage des troubles visuels et la rééducation visuelle. Depuis les années 2000, face aux difficultés croissantes pour accéder à une consultation ophtalmologique, est née la volonté de développer les coopérations entre ophtalmologistes et orthoptistes. Le rôle de l'orthoptiste s'élargit, avec la possibilité de faire de la pré-consultation. Partenaire naturel des ophtalmologistes, il peut alors réaliser des examens complémentaires comme des réfractions, des champs visuels, etc. Grâce aux progrès technologiques en imagerie médicale, **le travail aidé et les délégations de tâches entre ophtalmologistes et orthoptistes se développent.**

Et la télémédecine en ophtalmologie ?

La coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes prend un nouveau tournant avec la télémédecine. En 2014, le dépistage de la rétinopathie diabétique par télétransmission de rétinophotographies couleurs et diagnostic en différé est devenu le 1er acte de télémédecine pris en charge par la sécurité sociale. Aujourd'hui les orthoptistes sont au cœur de plusieurs protocoles de télémédecine, offrant un nouveau parcours de soin aux patients concernés : **l'orthoptiste réalise les examens avec le patient, et les télétransmet à un ophtalmologiste qui interprète les résultats à distance et transmet le compte-rendu au patient.** Le travail aidé et les actes de télémédecine permettent de répondre à une demande croissante en soins visuels et à une diminution du nombre d'ophtalmologistes. Le nombre d'orthoptistes et de places dans les écoles d'orthoptie augmente ainsi régulièrement pour cette profession d'avenir.

Ressources et liens utiles

Rapport IGAS n°2015-008R : Restructuration de la filière visuelle